



SERVICE
Médiathèque

Projet de Fonctionnement Ludothèque 2024

NOM :

MOISSAC LUDIK

ADRESSE :

Boulevard Léon Cladel
82200 Moissac

DATE D'OUVERTURE :

Janvier 2024

GESTIONNAIRE :

Mairie de Moissac
3 place Roger Delthil
82200 MOISSAC
Tél : 05.63.04.63.90

RESPONSABLE LUDOTHEQUE :

Julien BELVEZE

RESPONSABLE DU SERVICE MEDIATHEQUE :

Sylvie BARRIÉ

SOMMAIRE

I. HISTORIQUE

1. Contexte
2. Objectif du projet

II. LES DIFFERENTS ROLES.....

1. Rôle éducatif
2. Rôle social et culturel
3. Le rôle du ludothécaire

III. IMPLANTATION ET FONCTIONNEMENT

1. Equipe
2. Public accueilli
3. Horaires d'ouverture
4. Fonctionnement

IV. ACTIVITES LUDOTHEQUE

1. Jeux sur place
2. Interventions extérieures
3. Animations

IV. LES MODALITES

1. Perspectives
2. Communication
3. Evaluation

I. Historique

1) Contexte :

Moissac est une commune située dans l'ouest du département du Tarn-et-Garonne en région Occitanie. Sur le plan historique et culturel, la commune est dans le Quercy blanc, correspondant à la partie méridionale du Quercy, devant son nom à ses calcaires lacustres du Tertiaire.

En 2022, la commune comptait 13 500 habitants.

La ville de Moissac, Ville d'Art et d'Histoire et Grand site Occitanie, étape majeure du chemin de Saint Jacques de Compostelle et baigné par le Tarn et le Canal de Garonne, est un haut lieu de l'Art Roman en France.

Moissac jouit d'une grande notoriété due à son abbatale Saint-Pierre fondée au IXème siècle et à son cloître construit en l'an 1100, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de St Jacques de Compostelle. Le tympan de l'abbatale compte parmi les chefs-d'œuvre de la sculpture romane.

Dotée d'un joli port de plaisance, Moissac est situé sur le Canal de Garonne, prolongation du Canal du Midi, qui relie la Méditerranée à l'Atlantique. Des ouvrages d'art, tels que le Pont-Canal, le Moulin de Moissac mais aussi l'Uvarium de style Art Déco, peuvent être observés le long du canal et du Tarn. Capitale fruitière du Tarn-et-Garonne, Moissac est la patrie du célèbre raisin AOC Chasselas. Elevé sur les coteaux alentours, le Chasselas donne lieu à de joyeuses festivités en septembre.

2) Objectifs du Projet :

A l'heure du tout numérique, la ludothèque affirme son existence physique et matérielle avec pour objectif principal de favoriser la pratique du jeu et faire reconnaître son importance sur le plan éducatif, social et culturel.

Un lieu ouvert à tous les habitants de la commune, espace de rencontre intergénérationnelle où se pratiqueront à la fois le jeu libre et des animations ludiques thématiques.

Elle permettra également de favoriser le lien entre les habitants ainsi que le lien parents-enfants.

Implantée au sein de la médiathèque, la ludothèque sera un équipement culturel qui fait partie du Pôle Culturel et pourra fonctionner en transversalité avec la médiathèque et le service patrimoine, ainsi que d'autres services de la municipalité. (*Centres de loisirs, les écoles, les crèches*). *Nous pourrions être amenés à intervenir ou accueillir d'autres structures basées sur la commune (EPADH, IME, LEPA, MFR ...)*

II. Les différents rôles :

> Le rôle éducatif

La ludothèque vise à offrir aux Moissagais un lieu de détente et de loisirs à travers le jeu. Elle est aussi un lieu de sensibilisation à l'importance du jeu dans le développement harmonieux de l'enfant.

La ludothèque est un espace riche et varié, carrefour de la découverte et des savoirs, propice à l'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilisation et de la règle.

C'est aussi permettre à l'enfant de s'approprier certaines règles de vie, tel que le respect des lieux, du matériel et le jeu des autres.

> Le rôle social et culturel

La ludothèque donne à toutes les familles et tous les individus l'accès à un média culturel souvent onéreux. Elle offre aux enfants de toutes catégories sociales et de tous milieux les mêmes chances de s'épanouir par le jeu et essaie de proposer la découverte d'une grande diversité de jeux pour tous. Pour favoriser les échanges et les rencontres par l'intermédiaire du jeu, la ludothèque propose un espace favorable, un lieu ouvert aux différences afin d'encourager l'intégration et la reconnaissance de l'autre.

La ludothèque étant avant tout un lieu de distraction à travers le jeu.

> Le rôle du ludothécaire

Un agent municipal, responsable de la ludothèque, a en charge le fonctionnement et l'animation de la structure sous la responsabilité de la directrice de la médiathèque.

Il favorise le jeu libre et accompagne les enfants comme les adultes.

Il aura pour missions :

- Aménager, proposer et mettre en jeu des espaces adaptés au public accueilli
- Garantir le plaisir ludique ainsi que la sécurité du public
- Accompagner le public dans les jeux et le conseiller dans ses choix
- Veiller au respect du règlement intérieur
- Enrichir le fond de la ludothèque en répertoriant les besoins et en procédant aux commandes
- Gérer le fond de jeux (entretien, mise en avant, classification, nettoyage)
- Veiller à l'intégrité du matériel et au rangement de la ludothèque
- Participer aux actions favorisant la transversalité avec la médiathèque, le patrimoine et le service enfance.

III. Implantation ludothèque et fonctionnement :

Les locaux se situent à la médiathèque boulevard Léon Cladel à Moissac. La salle de 50 mètres carrés est située dans le prolongement de l'espace jeunesse de la bibliothèque.

1) Equipe d'animation :

- ✓ Un agent titulaire direction de l'espace médiathèque
- ✓ Un agent titulaire responsable de la ludothèque
- ✓ Un agent titulaire EJE mise à disposition à la ludothèque pour les ateliers éveil ludique 0-3 ans

2) Public accueilli : Tous publics de 0 à 99 ans (16 participants max dans la salle)

3) Horaires d'ouvertures public :

Hors vacances :

- Mercredi et vendredi de 13h30 à 18h00
- samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Pendant les vacances scolaires (sauf été) :

- Mercredi au vendredi de 13h30 à 18h00
- samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Une soirée jeux sera de plus organisée un vendredi soir par mois, de 19h30 à 22h00.

La ludothèque sera fermée deux semaines en été et pendant les vacances de Noël, pour être en adéquation avec les fermetures de la médiathèque.

La structure sera ouverte au public 752 heures sur l'ensemble de l'année.

La ludothèque proposera des créneaux spécifiques mercredi matin, jeudi après-midi, vendredi matin pour des accueils de groupe (CLSH, IME, EHPAD, scolaires, Associations et des ateliers tout petits...)

4) Fonctionnement :

La commune a choisi la gratuité pour tous les participants.

Les temps d'accueil sont en libres accès et gratuits. Les enfants sont obligatoirement accueillis, accompagnés d'une personne majeure jusqu'à leur 10 ans révolus. A partir de 10 ans, les enfants peuvent venir jouer seuls ou avec des amis. Ils restent néanmoins sous la responsabilité de leurs parents. Le temps d'accueil sera alors limité car la ludothèque n'est pas un mode de garde et doit rester avant tout un lieu de partage entre les enfants et les familles.

IV. Activités ludothèque :

La ludothèque poursuit l'objectif principal de favoriser les interactions entre adultes et enfants ainsi qu'entre enfants, à travers le jeu. Au-delà de cette mission de donner à jouer, cette structure remplit plusieurs rôles :

1) Jeux sur place :

La ludothèque a fait le choix d'acquérir essentiellement des jeux de règle compte tenu de l'espace réduit.

Des jeux d'exercices, jeux symboliques, jeux d'assemblage seront toutefois proposés aux enfants de moins de 3 ans.

Le fond de jeu est à disposition du public souhaitant jouer sur place, sous réserve de ranger tout jeu ou jouet après utilisation.

Le public évolue sans autre contrainte que les règles de vie de toute collectivité, il choisit les jeux, les découvre et les explore dans un environnement serein. Cette ambiance de choix, d'autonomie, de disponibilité favorise la mise en mouvement, la découverte, la créativité, la communication et les rencontres.

L'équipe d'animation, afin de réaliser les conditions optimales à cette atmosphère de jeu et favoriser la mise en jeu pense à l'organisation en préparant l'espace ludique et la mise à disposition du stock de jeux.

Lors de l'ouverture au public, le ludothécaire est à la disposition des personnes présentes pour accueillir, conseiller, expliquer les règles, dialoguer.

2) Interventions extérieures :

Selon les demandes et les besoins des publics, la ludothèque peut être amenée à effectuer des interventions extra-muros, en lien éventuellement avec des partenaires (structures, associations). Ces interventions consisteront en des ateliers de jeu en intérieur ou extérieur, dans lesquels les participants pourront jouer librement à des jeux choisis dans une sélection préalablement établie par les animateurs ludothèque.

La sélection de jeux, le nombre d'intervenants ainsi que la limite des participants sera adaptée au type de public et de structure.

La ludothèque permet l'emprunt de jeux aux structures (Ecoles, Ehpad etc) pour une durée de 4 semaines et dans la limite de 2 jeux par structure ou par classe pour les écoles.

3) Animations :

Lors d'événements menés par la collectivité, la ludothèque peut intervenir en proposant des espaces et animations ludiques s'appuyant sur son fond de jeux et la connaissance des animateurs ludothèque.

V. Les perspectives :

1) Evolutions :

- Mise en place d'intervention dans les écoles et la maison de retraite
- Formations spécifiques du ludothécaire et/ou d'agents de la médiathèque.
- Changement ou évolution du local (agrandissement)
- Mise en place du prêt de jeux pour le tout-public.

2) Communication :

- Facebook du Service médiathèque
- Site de la mairie et page Facebook
- Affichage

2) Evaluation :

- Tableau de suivi : Nombre de participants, classes d'âge, lieux de résidence.
- Des questionnaires pourront être mise en place afin de faire un bilan plus global et connaître les envies des familles.
- Les animateurs seront à l'écoute du retour des participants et à leur demande.

L'évaluation du projet de ludothèque doit être à la fois un processus continu (collecter des données, les analyser et les interpréter), ainsi qu'une action (résultats, conclusions, bilan et évolution du projet).